

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de PINAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201717-20231129-2023-4-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

-----  
Séance du 29 Novembre 2023  
-----

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 8  
En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 10  
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10  
Date de la convocation : 21/11/2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le 29 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BONADA Henri, Maire.

Etaient présents : BONADA Henri, VENET Anne-Marie, SCHMITT Olivier, BERNARD Elian, CHALANCON Corinne, CHARTIER Julien, GIRAUD Patrick, RAMBAUD Julien.

Absents excusés : CHETOT Joyce ; CHAUVE Amandine ; FIORELLO Jocelyne

Pouvoir : CHAUVE Amandine donne pouvoir à CHARTIER Julien  
FIORELLO Jocelyne donne pouvoir à RAMBAUD Julien

Secrétaire de séance : CHARTIER Julien

---

**Objet :**  
**SUBVENTION FOND DE CONCOURS TOURISME**

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,

**Vu** le règlement d'attribution des fonds de concours validé par la décision n°75-2020 du Président de la Communauté de Communes de Forez-est en date du 20 mai 2020

**Vu** le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

**Vu** le projet communal de la partie hébergement touristique + local vélo,

**Considérant** que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif n°1.6 Structurer et développer le tourisme pour faire de Forez-Est un territoire d'accueil du projet de territoire de la Communauté de Communes Forez-Est,

**Considérant** à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Après en avoir délibéré, décide, à la majorité/unanimité

- 1 – **d'approuver** le projet de la partie hébergement touristique + local vélo
- 2 – **de solliciter** de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 37 312 € HT pour le financement de cette réalisation
- 3 – **d'autoriser** M le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

Certifié exact  
A PINAY, le 29 Novembre 2023  
Le Maire, Henri BONADA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240140702-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024